



Compte rendu
du CHSCT académique extraordinaire
du 1er février 2021

Pour la FSU :

Christine Bidault (SNES-FSU, second degré général et technologique)

Aurélié Gagnier-Boivin (SNUipp-FSU, premier degré)

Barbara Haigron (SNEP-FSU, éducation physique et sportive).

Ce CHSCT extraordinaire avait pour but de finaliser et voter le programme annuel de prévention et le programme de formation en santé-sécurité pour l'académie de Dijon (2020-2021), dont il a été question lors du CHSCTA de décembre 2020.

> Ces deux programmes ont été adoptés à l'unanimité.

* * * * *

Les questions liées à la crise sanitaire ne pouvaient évidemment pas être passées sous silence pendant cette réunion extraordinaire du CHSCT académique :

1/ Définition d'un cas contact

Les organisations syndicales évoquent la différence d'appréciation entre la définition d'un cas contact par la CPAM et par les services de l'Education Nationale. En effet, pour des situations identiques, la CPAM déclare certaines personnes cas contacts alors qu'elles ne sont pas considérées comme telles par l'EN.

L'administration reconnaît que Santé publique France et l'EN n'ont pas les mêmes chiffres car ils n'ont pas les mêmes périmètres. Les données partagées par l'EN sont les données communiquées par les familles. Le protocole appliqué est celui de l'EN, défini avec l'ARS.

Que fait-on lorsque cette différence d'appréciation est constatée ?

Si l'assurance maladie considère que la personne est cas contact, même si elle n'a pas été identifiée comme telle par les services de l'Education Nationale, **la personne est considérée comme cas contact.**

Avis voté à l'unanimité par les OS : Les représentants du CHSCT de l'académie de Dijon, constatant que des agents ou élèves sont considérés comme cas contacts pour l'Assurance maladie et ne le sont pas pour le service médical Education Nationale, demandent qu'une définition commune du cas contact entre la CPAM et la cellule médicale Education Nationale soit établie et communiquée à tous les agents de l'académie de Dijon de manière claire et transparente.

2/ Tests antigéniques

117 sites ont accueilli une campagne de tests : 22 en Côte-d'Or, 38 dans la Nièvre, 28 en Saône-et-Loire, 29 dans l'Yonne.

Depuis décembre 1 698 tests ont été réalisés : 130 en Côte-d'Or, 395 dans la Nièvre, 918 en Saône-et-Loire et 255 dans l'Yonne.

113 infirmières sont volontaires pour effectuer ces tests.

5 tests ont été positifs : 1 en Côte-d'Or, 4 en Saône-et-Loire, aucun dans la Nièvre et dans l'Yonne.

Les centres de tests permettent de compléter les dispositifs de dépistage qui existent déjà.

Les tests qui ont conduit à la fermeture de classe ou d'établissement sont des tests PCR.

3/ Préconisations des phoniâtres concernant l'équipement de protection individuel (EPI)

L'Association française de phoniatry a préconisé le port d'amplificateur de voix pour les enseignants mais cette préconisation n'a pas été retenue par l'Education Nationale. Ce dispositif n'étant pas été envisagé, les enseignants qui en ont fait l'acquisition à titre personnel ne percevront pas de remboursement de la part de l'Education Nationale. Les établissements qui en auraient acquis pour leur personnel ont fait ce choix dans le cadre de leur autonomie budgétaire.

4/ Qualité des nouveaux masques

Les organisations syndicales alertent sur la qualité des masques, qui sont trop courts et gênent la respiration. Les OS questionnent l'administration sur la manière dont les masques sont choisis par l'Etat employeur pour ses personnels. Elles rappellent qu'il n'est pas aisé de faire cours avec un masque.

Face aux exigences sans cesse renouvelées par le rectorat sur ses personnels, **la FSU** demande que les spécificités du métier d'enseignant, en présentiel, dans les conditions sanitaires actuelles, soient prises en compte. Il est primordial que les personnels aient du matériel adapté à leur missions.

Avis voté à l'unanimité par les OS : Le CHSCTA constate que les masques Noyoco distribués ne semblent toujours pas adaptés ni à la morphologie ni à l'activité des agents. Le CHSCT alerte sur leur manque de respirabilité. Quelle évaluation a mis en place le Ministère de l'Education nationale pour s'assurer comme l'indique la notice d'utilisation « de l'adéquation du masque avec les caractéristiques du milieu d'usage » et des conditions d'emploi ?

Pour l'administration, l'unique enjeu est de garder les écoles et établissements ouverts, et elle demande aux agent-es d'être collectivement responsables.

5/ Personnels vulnérables

Les ASA pour les personnels vulnérables ont été accordées jusqu'aux vacances de février. Une position sera prise par le rectorat sur ce sujet après les vacances de février.

6/ Les vaccins

Les enseignants sont-ils personnels prioritaires pour les vaccins ?

Il n'y a pas de réponse à l'heure actuelle.